



Trop c'est Trop !

Concernant la reprise sur site ...

Vous avez reçu un tract des « syndicats » CFDT, CFE-CGC et UNSA, diffusé par la Direction le 16 septembre 2021, qui prétendent avoir obtenu :

- *La mise en place d'une période transitoire pour que les salariés, qui ont exprimé leur souhait de télétravailler, puissent le faire immédiatement.*
- *L'obtention de la deuxième journée, validée par le manager, et non encore officialisée, est mise en place immédiatement.*
- *Toute nouvelle demande, sous réserve de validation par votre manager, doit suffire dans un premier temps.*
- *L'envoi du diagnostic, la mise à disposition des outils, la signature de l'avenant au contrat de travail interviendront a posteriori et vous bénéficierez immédiatement de l'indemnité de 20€.*

Dont acte, mais ce qu'ils oublient d'indiquer, ce sont les revendications de notre syndicat FO soutenues au CSE DSO du 14 septembre 2021 (voir page suivante la déclaration FO).

Ce qu'ils cachent, c'est leur silence au CSE après lecture de cette déclaration dans une indifférence générale car aucun syndicat n'a soutenu nos revendications.

Ce qu'ils oublient aussi de préciser, c'est que ce sont les demandes de nombreux managers qui relaient les inquiétudes des salariés et qui sont en difficulté pour organiser une reprise sur site à 100 %.

Mais le plus grave dans ce tract, c'est qu'ils présentent ceci comme une mesure d'accompagnement. Accompagnement de quoi ? Une préparation d'accompagnement de la Direction dans le cadre du projet « Luzarches » qui comporte une refonte des classifications, une augmentation du temps de travail / la suppression de formules de travail, la réduction des RTT, la remise en cause des CET, des congés et primes anniversaires ?

Quant à la Direction, pense-t-elle pouvoir continuer comme ça en entrave au droit syndical, à dire NON dans les réunions d'instances officielles pour finalement répondre en catimini uniquement à ses « partenaires sociaux » dociles prêts à tout accepter ?

Trop c'est trop ! Ça ne pourra pas durer.

Notre syndicat FO a proposé à tous les syndicats une rencontre intersyndicale qui aura lieu vendredi 17 septembre. A cette heure, la CGT a répondu positivement à l'invitation de FO, pas un retour des 3 autres ... *Nous ferons un compte rendu de cette rencontre.*

Déclaration FO au CSE DSO du 14 septembre 2021 :

« Nous rappelons nos questions posées lors du CSE Central du 7/9 :

FO demande à la Direction comment elle compte faire face au retour à l'activité sur site de milliers de salariés dans les conditions actuelles. FO demande à la Direction d'indiquer comment elle compte faire face à l'arrivée des salariés d'Europ Assistance prévue pour la fin de l'année »

Nous demandons à la Direction de répondre par écrit à ces questions avant tout retour sur site.

Nous protestons contre la décision unilatérale de la Direction quant aux modalités de retour sur site notamment à Saint Denis, sans consultation préalable des CSSCT et de notre instance (travaux en cours, plans, arrivée d'Europ Assistance qui serait finalement planifiée dès octobre du côté d'Europ Assistance ...). **En tout état de cause, nous demandons le report de la date de reprise sur site à 100 % sur le site.**

De nombreux salariés peuvent être mis en grande difficulté du fait de cette annonce de retour brutal sur site sans consultation préalable. Nous vous demandons une très grande bienveillance pour tous ceux qui auront des difficultés à s'organiser.

Nous demandons à la Direction d'accepter rapidement les demandes de télétravail en cours et à venir, et en tous cas, avant toute reprise sur site.

Cette façon de procéder est très stressante pour les salariés alors que nous sommes toujours dans un contexte épidémique qui inquiètent nos collègues. Nous demandons une prise en considération des personnes en difficulté de santé, même si elles sont « non vulnérables ». Selon le protocole sanitaire, les trajets en transports en commun doivent être limités, nous demandons que cela soit pris en considération.

Voici ce que le protocole sanitaire en vigueur dit à ce propos : « Le télétravail est un mode d'organisation de l'entreprise qui peut participer à la démarche de prévention du risque d'infection au SARS-CoV-2 et permettre de limiter les interactions sociales aux abords des lieux de travail et sur les trajets domicile travail. »



Ces sujets vous intéressent ?

N'hésitez pas à nous contacter !

Vous pouvez nous faire part de vos questions, de vos propositions : réponse assurée en toute confidentialité.

fogenerali@yahoo.fr

Nous tenons une permanence dans le local syndical FO

(provisoire pour cause de travaux) le mardi dès 13 heures en W01 A3 51F

Retrouvez nos tracts sur : <http://fogeneralifrance.fr>